AVIS N° 2020 – 007 – AOT

REGLEMENT DE CONSULTATION

POUR L'EXPLOITATION ET L'IMPLATATION D'UN STAND DE BILLETTERIE D'ACTIVITES DE LOISIRS, NAUTIQUES ET DE PROMENADE EN MER

A VIAS PLAGE (PARKING DE FARINETTE)

La présente consultation a pour objet **l'exploitation et l'implantation de 2 constructions de type kiosque d'une surface approximative de 3 m² chacun sur le parking de Farinette à Vias Plage pour la période du 15 juin 2020 au 30 septembre 2020, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.**

Montant de la redevance hors électricité :

La redevance mensuelle fixée à :
(Tout mois entamé est dû dans sa totalité)

- Période du 1er octobre au 31 mars : 7,50 € le m²/ mois

- Période du 1er avril au 30 septembre : 15 € le m²/mois

La redevance ne sera due à la commune qu'à compter de l'année 2021.

Visite sur site : les candidats qui le souhaitent peuvent se rendre sur les lieux par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement, postérieurement au dépôt de leur offre.

Les candidats sont considérés comme ayant pleinement connaissance du site.

Il ne s'agit ni d'un marché, ni d'une concession.

La convention sera établie entre le titulaire désigné à l'issue de la consultation et la commune de Vias représentée par son maire, Maître Jordan DARTIER.

Lors de la remise des plis, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée,
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe datée et signée,
- Le cahier des charges signé,
- Un **mémoire technique** comprenant un descriptif précis :
  - Fonctionnement de la société,
  - Esthétique du kiosque,
  - Amplitude des horaires d'ouverture,
  - Liste des expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des trois dernières années.
- Le tarif des activités proposées (plaquette publicitaire)
- Tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

29 MAI 2020 à 17h00

Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Les plis seront transmis sous enveloppe fermée portant la mention suivante :

« CONSULTATION POUR L'EXPLOITATION ET L'IMPLANTATION D'UN STAND BILLETERIE. »

« NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe fermée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE VIAS
6, place des Arènes
34450 VIAS
Heures d'ouverture de la Mairie de VIAS - Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h.
Hors jours fériés.

- Soit envoyé par mail à l'adresse suivante :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire les plis pourront être transmis par mail à l'adresse suivante :
marchespublics@ville-vias.fr

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- **Qualité technique** sur la base du mémoire technique
- **Tarif des activités** proposées.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par mail uniquement auprès de :

Mairie de VIAS
Service des Marchés Publics
6, place des Arènes
34 450 VIAS
Courriel : marchespublics@ville-vias.fr

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr